

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET ANNEXE
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 613

SOUTIEN AUX PRESTATIONS DE L'AVIATION CIVILE

MINISTRE CONCERNÉE : BARBARA POMPILI, MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Damien CAZÉ

Directeur général de l'aviation civile

Responsable du programme n° 613 : Soutien aux prestations de l'aviation civile

Le programme « Soutien aux prestations de l'aviation civile » exerce, au bénéfice des programmes opérationnels de la mission « Contrôle et exploitation aériens », une gestion mutualisée de différentes prestations notamment dans les domaines des ressources humaines, financiers, de la politique immobilière et des systèmes d'information. Ainsi, il porte les actions transversales et structurantes au profit de la DGAC.

Le programme 613 est marqué par les conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur le budget annexe. Cette crise engendre une baisse importante des recettes en 2020, qui se traduit par un recours accru à l'emprunt. L'augmentation des crédits du programme 613 (+10 % entre la LFI 2020 et le PLF 2021) reflète en particulier un accroissement des échéances de remboursement de la dette.

Dans ce contexte, l'année 2021 sera consacrée à :

- la prise en compte des conséquences de la crise, notamment via des efforts de maîtrise des dépenses ;
- la poursuite des travaux de modernisation et de rationalisation des fonctions supports ;
- la mise en œuvre des dispositions de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, source d'efficacité accrue.

1. La prise en compte des conséquences de la crise

En 2020, le BACEA empruntera un montant supérieur à 1 Md€ afin de disposer d'un niveau de trésorerie de 300 M€ à fin d'année ; il en résulte une prévision d'échéances de remboursement de la dette et d'intérêts à hauteur de +135 M€. Compte tenu de la reprise progressive du trafic aérien, l'emprunt pourrait également être important sur l'exercice 2021. La trésorerie cible du budget annexe fin 2021 s'élève à 250 M€, conforme aux règles prudentielles, et en diminution de 50 M€ par rapport à 2020.

Parallèlement, la DGAC met en place une maîtrise accrue de ses dépenses.

En conséquence, les postes de dépenses du programme 613 ont fait l'objet d'une revue et des diminutions de crédits sont programmées pour l'exercice 2021, en particulier sur le fonctionnement courant (communication et publication, déplacements, formation). Aucun achat de véhicule n'est prévu sur l'année 2021. De la même façon, certaines opérations immobilières non-prioritaires ne seront pas lancées cette année.

Les efforts d'économies portent également sur la masse salariale. La crise actuelle a conduit la DGAC à suspendre les négociations relatives au protocole social 2020-2024, les mesures catégorielles nouvelles sont limitées à 1 M€ pour 2021 et le schéma d'emploi est nul.

2. Les travaux de modernisation et de rationalisation des fonctions supports

Le Secrétariat général (SG) poursuivra en 2021 la démarche engagée de modernisation et de rationalisation de ses fonctions supports, ayant pleinement vocation à contribuer à la reprise du transport aérien.

- Système d'information : poursuivre la transformation digitale

En 2021, l'effort portera en particulier sur les systèmes d'information, afin d'améliorer la résilience de la DGAC en cas de crise et de la doter de matériels et infrastructures sûrs et performants. Cette modernisation porte en premier lieu sur la sécurité des systèmes d'information, aussi bien au regard de la protection des données hébergées, que de la sécurisation des pratiques et de la sécurisation des identités des utilisateurs. Les nouveaux outils qui seront déployés permettront également de mettre en place des modalités de travail innovantes (outils collaboratifs, projets d'exploitation de la donnée tels que *datavisualisation*, *datalake* et recours à l'intelligence artificielle) pour une meilleure agilité au quotidien.

- Rationalisation et simplification de l'organisation et des processus

Des travaux sont en cours relatifs à l'organisation interne de la DGAC et à des externalisations informatiques et logistiques, pour un fonctionnement optimisé et des économies structurelles à terme.

- Contrôle interne financier (CIF) : consolidation des travaux

Depuis 2018, le dispositif a été renforcé sur l'ensemble des activités grâce à la rénovation des instances de pilotage. Ces instances ont permis de poursuivre une démarche de contrôle interne intégrée et efficace pour la maîtrise des activités. A l'horizon 2021, l'animation d'un réseau de référents en matière de contrôle interne permettra d'associer tous les acteurs de la chaîne financière pour l'ensemble des services de la DGAC. La mise en place de l'outil AGIR de la DGFIP contribuera à renforcer la traçabilité des contrôles et à approfondir les travaux pour une maîtrise des risques tracée et documentée.

- Administration exemplaire : réduire les consommations énergétiques

En cohérence avec la circulaire "Engagements de l'État pour des services publics écoresponsables" du 25 février 2020, les actions de sensibilisation menées par le SG pour réduire les consommations énergétiques se poursuivront en 2021. Des audits énergétiques seront notamment réalisés pour réduire les consommations d'énergies tertiaires et les émissions globales de gaz à effet de serre. 2021 sera également l'année de la mise en œuvre opérationnelle du nouvel outil de suivi de consommation des fluides au sein de l'ensemble des services.

- Ingénierie aéroportuaire : valoriser le patrimoine

A travers le SNIA (service nationale d'ingénierie aéroportuaire), la DGAC s'engagera en 2021 à pérenniser l'expertise de l'ingénierie aéroportuaire dans tous ses domaines de compétences et à développer la performance environnementale et l'efficacité énergétique dans toutes les prestations réalisées. La DGAC portera la mise en œuvre de la politique immobilière de l'Etat sur le plan stratégique, d'une part, avec la production du premier schéma pluriannuel de stratégie immobilière de la DGAC ; d'autre part, sur le plan technique, la DGAC poursuivra, par exemple, la démarche de certification ISO 50 001 « Management de l'énergie », obtenue en 2019 sur un ensemble de 32 logements domaniaux occupés par la gendarmerie du transport aérien (GTA) et appliquée prochainement à 3 bâtiments tertiaires.

- Logistique : accompagner les agents au quotidien.

En 2021, le SG poursuivra ses travaux de modernisation des installations dans le but de sécuriser les bâtiments et d'assurer le confort et la sécurité aux agents et aux visiteurs, tout en veillant à hiérarchiser les priorités financées.

3. La mise en œuvre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

En 2021 seront poursuivies les démarches de simplification des règles de gestion et de refonte des instances de dialogue social (suppression des CAP de mobilité et d'avancement) génératrices de gains de temps et d'efficacité.

En corollaire, les lignes directrices de gestion devront incarner les grandes orientations RH de la DGAC.

La Loi est également porteuse d'améliorations et de changements qualitatifs dans le champ de l'accompagnement des transitions professionnelles et des réorganisations (congés de transition professionnelle, formations accompagnant les restructurations, rupture conventionnelle, etc.) et du recrutement (professionnalisation, recours aux contrats, etc.).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Rendre un service de gestion des ressources humaines au meilleur coût
INDICATEUR 1.1	Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines
OBJECTIF 2	Maîtriser l'équilibre recettes / dépenses et l'endettement du budget annexe
INDICATEUR 2.1	Endettement / recettes d'exploitation
OBJECTIF 3	S'assurer du recouvrement optimum des recettes du budget annexe
INDICATEUR 3.1	Taux de recouvrement des recettes du budget annexe
OBJECTIF 4	Assurer la formation des élèves ingénieurs aux meilleures conditions économiques
INDICATEUR 4.1	Coût de la formation des élèves

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

OBJECTIF 5	Faire de l'ENAC une école de référence dans le domaine du transport aérien en France et à l'étranger
INDICATEUR 5.1	Taux d'insertion professionnelle des élèves

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF mission

1 – Rendre un service de gestion des ressources humaines au meilleur coût

La DGAC s'attache à mettre en œuvre une politique de ressources humaines et des processus de gestion des personnels dans des conditions optimales d'efficacité et de coûts. En particulier, elle s'attache à maîtriser la masse salariale, principal poste de dépenses du budget annexe.

La DGAC poursuit ses efforts pour :

- mettre en place le dispositif de pilotage par les effectifs autorisés et fournir aux directeurs les informations permettant leur suivi afin de répartir de manière optimale les compétences indispensables aux missions en évolution ;
- contenir les coûts de gestion, notamment, dans le cadre de la rationalisation des fonctions support.

INDICATEUR mission transversal *

1.1 – Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la gestion des ressources humaines"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,5	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5

Précisions méthodologiques

Source des données: DGAC

Mode de calcul: le ratio est calculé selon la méthodologie de la fiche de l'indicateur exposée dans le guide la performance de la direction du budget. Les ETP affectés à la fonction "soutien" RH sont rapportés aux effectifs gérés par la DGAC.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La cible de 2,5 % est maintenue pour 2021. Les évolutions des processus métiers et des organisations engagées en 2018 à la DGAC se poursuivent, en particulier les mutualisations et l'intégration de la gestion administrative et de la paye.

Les gains d'efficacité passeront aussi par l'amélioration continue des outils autour du SIRH et la dématérialisation progressive.

OBJECTIF mission

2 – Maîtriser l'équilibre recettes / dépenses et l'endettement du budget annexe

Un budget annexe est construit en mettant en regard ses dépenses et ses recettes, qu'il s'agisse de ressources tirées de son activité propre ou de ressources externes comme l'emprunt. La chute des recettes liée à l'épidémie de Covid-19 implique une hausse importante de l'emprunt en 2020, qui devrait se poursuivre de façon plus modérée en 2021.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR mission**2.1 – Endettement / recettes d'exploitation**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Endettement / produits d'exploitation	%	36,8	30%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiquesSource des données : DGACMode de calcul : Cet indicateur a été mis en place à la suite des recommandations du CIAP dans son rapport en date du 17 janvier 2011.

L'endettement est la somme des emprunts annuels du budget annexe déduction faite des remboursements d'emprunts annuels (capital restant dû). Les produits d'exploitation correspondent au total brut des produits de la première section.

Au 31 décembre 2019, l'endettement net s'élève à 667,4 M€ et les produits d'exploitation à 2 231,1 M€.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Cet indicateur mesure le ratio d'endettement rapporté aux produits d'exploitation. Il est calculé en rapportant le total de la dette cumulée et non encore remboursée aux produits d'exploitation.

Depuis 2015, l'effet conjugué d'un haut niveau de recettes et d'une gestion efficiente des ressources et des dépenses a permis au budget annexe d'atteindre un niveau de désendettement à hauteur de 30% en 2019. Ce résultat traduit l'effort continu de la DGAC sur son désendettement.

Toutefois, la chute du trafic aérien en 2020 liée à la crise sanitaire de la Covid-19 et la baisse importante des recettes du BACEA ont remis en cause la poursuite de son désendettement. Les prévisions des années 2020 et à venir ne sont pas mesurables à ce stade. En effet, le ratio d'endettement du budget annexe devrait se dégrader en raison de la baisse importante des recettes (chute du trafic et reports de paiement décidés par le Gouvernement) et des autorisations d'emprunts exceptionnels accordées en 2020 dans le cadre de LFR.

OBJECTIF**3 – S'assurer du recouvrement optimum des recettes du budget annexe****INDICATEUR****3.1 – Taux de recouvrement des recettes du budget annexe**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux de recouvrement de la TAC	%	99,52	99	99,5	99,5	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiquesSource des données : agence comptable du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens ».Mode de calcul : Le taux de recouvrement N est calculé à partir des données de l'agence comptable au 31 décembre N (TAC N-1).

La méthodologie de calcul est modifiée s'agissant de la TAC en ce qu'elle permet d'anticiper la prise en charge de la taxe déclarée mais non payée.

Taux de recouvrement de la TAC : il s'agit d'un taux brut par exercice de prise en charge. A compter des prises en charge de l'exercice 2020, consécutivement à la mise en service du nouvel outil de gestion et de recouvrement des taxes en décembre 2019, les montants déclarés sont pris en charge pour leur montant total à la soumission de la déclaration (auparavant, prise en charge instantané du seul montant payé, et prise en charge des créances sur impayés au fil de l'émission des titres de défaut de paiement par l'ordonnateur, disposant d'un délai de reprise de 3 ans).

Le dénominateur est donc désormais calculé en prenant en compte les prises en charge de l'exercice N, constitué des déclarations spontanées, des majorations appliquées pour défaut de paiement de ces déclarations, et des titres sur contrôles d'assiette, indépendamment de la période des vols et de la situation des redevables (incluant les compagnies en procédure collective (redressement, liquidation judiciaire)). A ce montant sont retranchés les réductions de montants déclarés (déclarations rectificatives), les réductions de majorations et de titres, et les dégrèvements comptabilisés sur le même exercice.

Le numérateur demeure constitué de l'ensemble des encaissements réels et des recettes d'ordre (admission en non-valeur et remise gracieuse) afférents aux prises en charge de l'exercice considéré.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le contexte économique actuel lié à l'épidémie de la Covid-19, les incertitudes portant sur les délais de reprise de l'économie en général et du secteur du transport aérien en particulier, et les reports de paiement des taxes et redevances aéronautiques susceptibles d'être accordés ne donnent pas de visibilité suffisante pour estimer la performance de l'action en recouvrement.

En conséquence :

- Prévision 2020 (sur prises en charge 2019 de TAC) : l'option retenue est une reconduction par défaut de la prévision et de la cible 2019 (sur prise en charge 2018 de TAC).
- Prévision 2021 et cible 2023 : s'agissant de la TAC, aucune prévision cohérente n'étant réalisable, ces éléments ne sont pas renseignés.

OBJECTIF

4 – Assurer la formation des élèves ingénieurs aux meilleures conditions économiques

INDICATEUR

4.1 – Coût de la formation des élèves

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Coût unitaire de la formation d'un élève ingénieur ENAC	€/élève	59 083	60 220	54 500	62 000	59 000	59 000

Précisions méthodologiques

Source des données : comptabilité analytique de l'ENAC

Mode de calcul : Le coût unitaire est un coût complet qui comprend les coûts directs de fonctionnement associés à la formation (documentation pédagogique, fournitures et entretien divers des moyens pédagogiques, sous-traitance de formation, carburant et pièces détachées avion...), les coûts directs de personnel associés à la formation (enseignants et instructeurs, ainsi que techniciens de maintenance simulateur et avion), les coûts indirects de fonctionnement et de personnel (encadrement, fonctions administratives, logistique et autres fonctions support...) et les amortissements associés aux moyens utilisés pendant la formation. Le coût unitaire de la formation est obtenu en reconstituant une promotion sur trois ans par les éléments de charges des trois promotions présentes à l'école pour l'année N.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

À la suite de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'ENAC a suspendu les formations le 17 mars 2020 en présentiel et ce jusqu'en septembre 2020. Cela a nécessité le développement des moyens d'enseignement à distance, qui va se poursuivre en 2021, engendrant une modification structurelle de l'organisation des enseignements qui alternera cours en présentiel, en co-modal (mixant élèves en présentiel et en distanciel dans un même cours) et en distanciel. Il faut également prendre en compte que la baisse des activités sur ressources propres de l'école fera peser un montant de charges fixes plus important sur la formation.

OBJECTIF

5 – Faire de l'ENAC une école de référence dans le domaine du transport aérien en France et à l'étranger

INDICATEUR

5.1 – Taux d'insertion professionnelle des élèves

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux d'insertion professionnelle des élèves civils ingénieurs (IENAC) six mois après la délivrance de leur diplôme	%	99	92,6	98	90	95	98

Précisions méthodologiques

Source des données : ENAC

Mode de calcul : Chaque année, la conférence des grandes écoles (CGE) conduit une enquête sur l'insertion des jeunes diplômés. Pour y répondre, la direction des études de l'ENAC, avec la collaboration de l'association des anciens élèves, adresse un questionnaire aux nouveaux ingénieurs diplômés des deux années précédentes. Les résultats ne sont disponibles qu'à la fin du premier trimestre de l'année qui suit la délivrance du diplôme. Ce questionnaire adressé en fin d'année civile permet, six mois environ après la délivrance du diplôme, de connaître le degré d'insertion dans le monde de travail des élèves de l'ENAC qui sont identifiés dès la signature de leur premier contrat de recrutement, quel que soit le type de contrat de travail (CDI, CDD), de poste et de secteur d'activité. Le taux constaté pour les ingénieurs IENAC est enfin comparé, dans un but d'étalonnage, avec le taux net d'emploi des diplômés de la dernière promotion ingénieurs de la conférence des grandes écoles. Il faut noter que la scolarité à la carte de la troisième année (période de substitution à l'étranger, puis stage en entreprise) a entraîné un allongement de la scolarité pour certains élèves pouvant aller jusqu'en décembre.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le taux d'insertion 2019 est en retrait par rapport à 2018, essentiellement car le nombre d'élèves poursuivant des études en thèse, ou dans un autre cursus est très important. Ce taux d'insertion (92,6%) reste au-delà de la moyenne des écoles de la Conférence des Grandes Ecoles (88%).

La crise sanitaire liée à la Covid-19 impactera les élèves qui seront diplômés en 2020. Compte tenu des incertitudes sur la reprise économique, et en particulier dans le secteur du transport aérien qui représente la majorité des débouchés professionnels des ingénieurs ENAC, une partie va réorienter sa stratégie d'études et repousser son entrée dans le monde professionnel en poursuivant des études pour diversifier ou spécialiser leur profil.

La diversification des profils des ingénieurs ENAC consécutive à l'ouverture de multiples parcours, alliant majeures et mineures de formation, devrait toutefois leur permettre de trouver des débouchés professionnels dans des secteurs diversifiés au-delà du seul secteur aérien.

Les perspectives d'insertion pour les élèves qui seront diplômés en 2020 sont donc revues.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2021 / PRÉSENTATION SELON L'ARTICLE 18-II DE LA LOLF

Section / Nature de dépense	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Section des opérations courantes	1 357 069 627	1 377 834 331	142 000	1 357 069 627	1 377 834 331	142 000
Achats et services extérieurs	28 390 290	28 658 698	142 000	28 390 290	28 658 698	142 000
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2	440 000	508 000		440 000	508 000	
Charges éligibles au titre 2	1 217 506 516	1 213 872 634		1 217 506 516	1 213 872 634	
Subventions, transferts et interventions	91 000 000	95 000 000		91 000 000	95 000 000	
Autres charges de gestion courante	8 435 000	8 700 000		8 435 000	8 700 000	
Charges financières	11 217 821	30 788 999		11 217 821	30 788 999	
Charges exceptionnelles	80 000	306 000		80 000	306 000	
Section des opérations en capital	143 992 843	269 166 336	6 120 000	143 992 843	269 166 336	6 120 000
Amortissements des prêts et avances	121 992 843	237 208 800		121 992 843	237 208 800	
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	22 000 000	31 957 536	6 120 000	22 000 000	31 957 536	6 120 000
Total	1 501 062 470	1 647 000 667	6 262 000	1 501 062 470	1 647 000 667	6 262 000

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET SECTION

Action / Section	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Ressources humaines et management	1 230 816 516	1 226 893 634	92 000	1 230 551 516	1 226 893 634	92 000
Section des opérations courantes	1 230 251 516	1 226 523 634	92 000	1 230 251 516	1 226 523 634	92 000
Section des opérations en capital	565 000	370 000		300 000	370 000	
02 – Logistique	42 035 290	55 109 234	6 170 000	42 300 290	55 109 234	6 170 000
Section des opérations courantes	24 600 290	25 521 698	50 000	24 600 290	25 521 698	50 000
Section des opérations en capital	17 435 000	29 587 536	6 120 000	17 700 000	29 587 536	6 120 000
03 – Affaires financières	133 210 664	267 997 799		133 210 664	267 997 799	
Section des opérations courantes	11 217 821	30 788 999		11 217 821	30 788 999	
Section des opérations en capital	121 992 843	237 208 800		121 992 843	237 208 800	
04 – Formation aéronautique	95 000 000	97 000 000		95 000 000	97 000 000	
Section des opérations courantes	91 000 000	95 000 000		91 000 000	95 000 000	
Section des opérations en capital	4 000 000	2 000 000		4 000 000	2 000 000	
Total	1 501 062 470	1 647 000 667	6 262 000	1 501 062 470	1 647 000 667	6 262 000

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2020	Effet des mesures de périmètre pour 2021	Effet des mesures de transfert pour 2021	Effet des corrections techniques pour 2021	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2020 sur 2021	dont impact des schémas d'emplois 2021 sur 2021	Plafond demandé pour 2021
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Administratifs et cadres	2 814	0	0	0	-25	-21	-4	2 789
Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	3 947	0	0	0	+35	+16	+19	3 982
Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	3 119	0	0	0	-4	+10	-14	3 115
Ouvriers et personnels navigants	664	0	0	0	-6	0	-6	658
Total	10 544	0	0	0	0	+5	-5	10 544

Le plafond d'emplois au titre du PLF 2021 s'élève à 10 544 ETP.

Il prend en compte :

- La reconduction en 2021 d'un schéma d'emplois global nul
- L'extension en année pleine des schémas d'emplois 2020 sur 2021, soit + 5 ETP
- L'impact des schémas d'emplois 2021 sur 2021, pour les quatre catégories, soit - 5 ETP

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Administratifs et cadres	77	67	6,80	62	43	6,00	-15
Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	23	20	6,60	64	62	7,10	+41
Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	116	96	6,40	101	98	7,10	-15
Ouvriers et personnels navigants	13	10	6,00	2	1	6,00	-11
Total	229	193	6,53	229	204	6,79	0

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2020	PLF 2021	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques
Administration centrale	10 544	10 544	0	0	0
Services régionaux	0	0	0	0	0
Opérateurs	0	0	0	0	0
Services à l'étranger	0	0	0	0	0
Services départementaux	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Total	10 544	10 544	0	0	0

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Ressources humaines et management	10 544
02 Logistique	0
03 Affaires financières	0
04 Formation aéronautique	0
Total	10 544

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2020	PLF 2021
Rémunération d'activité	834 933 300	840 221 685
Cotisations et contributions sociales	372 041 827	362 963 848
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	278 722 800	281 223 563
– Civils (y.c. ATI)	260 917 300	263 885 086
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	17 805 500	17 338 477
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE	7 900 000	7 500 000
Autres cotisations	85 419 027	74 240 285
Prestations sociales et allocations diverses	10 531 389	10 687 101
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 217 506 516	1 213 872 634
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	938 783 716	932 649 071
FDC et ADP prévus en T2		

Le montant du compte d'affectation spéciale au titre des pensions (CAS Pensions) s'élève à 281,2 M €. Il est en augmentation de + 2,5 M€ par rapport à la LFI 2020. Il comprend :

- le montant de cotisation employeur au titre du CAS de la pension civile et de l'allocation temporaire d'invalidité pour

un montant de 263,9 M€. Le taux applicable en 2021 reste inchangé (76,4 %) ;
- la subvention d'équilibre au FSPOEIE à hauteur de 17,4 M€ .

En 2021, le montant prévisionnel du coût de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) est d'environ 400 k€ pour moins d'une dizaine d'agents concernés par le dispositif.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2020 retraité	921,3
Prévision d'exécution 2020 hors CAS Pensions	924,3
Impact mesures de transfert et de périmètre 2020/2021	
Débasage de dépenses au profil atypique	-2,9
- dont GIPA	-0,1
- dont indemnisation des jours de CET	-0,4
- dont mesures de restructuration	-0,3
- dont autres dépenses de masse salariale	-2,1
Impact du schéma d'emplois	1,5
EAP schéma d'emplois N-1	1,4
Schéma d'emplois N	0,1
Mesures catégorielles	1,6
Mesures générales	0,1
Rebasage de la GIPA	
Variation point fonction publique	0,1
Mesures bas salaires	
GVT solde	6,7
GVT positif	20,3
GVT négatif	-13,6
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	1,3
Indemnisation jours CET	0,8
Mesures de restructuration	0,5
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	0,2
Prestations et allocations - cat 23	0,2
Autres variations	
Total	932,7

La prévision 2021 des dépenses de personnels hors CAS pensions s'élève à un montant total de **932 649 071 €** au format courant. Ce montant prend en compte notamment :

- **le socle d'exécution 2020 retraité** de 921,3 M€, fondé sur la prévision d'exécution 2020 hors CAS pensions et des dépenses « débasées » (-2,9 M€). Ces dépenses « débasées » correspondent à :

- des dépenses de GIPA 2020 pour un montant total de 0,1 M€ ;
- une mesure de restructuration (0,3 M€) et un montant de CET (0,4 M€);
- une contribution au financement des compensations de régime des retraites des ICNA (ATC/CIT) à hauteur de 2,1 M€.

- **le schéma d'emplois stabilisé à 0 ETP**, valorisé à 1,5 M€ (dont 1,4 M€ au titre de l'effet année pleine du schéma d'emplois 2020 qui s'explique par le décalage en gestion des mois moyens d'entrée et de sortie en 2020 compte-tenu de la crise sanitaire ; et 0,1 M€ au titre du schéma d'emplois 2020) ;

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- **une enveloppe de mesures catégorielles arbitrée à hauteur de 1,6 M€** correspondant :
 - aux mesures du protocole 2016-2019 pour un montant de 0,6 M€ comprenant la poursuite de la mise en œuvre du protocole PPCR et l'effet année pleine de la mesure « nouvelle organisation du contrôle aérien »
 - à une enveloppe destinée à accompagner les mesures de réorganisations qui seront mises en œuvre en 2021 (1 M€),
- **des mesures générales** : il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,1 M€ au bénéfice d'une centaine d'agents ;
- **le GVT solde** de 6,7 M€, comprenant :
 - un GVT négatif de – 13,6 M€, prévu au titre de l'écart de rémunération entre les agents sortants et les agents entrants. Rapporté à la masse salariale totale hors CAS « Pensions », le GVT négatif représente 1,5 % ;
 - un GVT positif de 20,3 M€, soit 2,2 % de la masse salariale hors CAS « pensions », composé du :
 - GVT indiciaire : l'hypothèse retenue pour le GVT positif indiciaire dans le cadre du PLF 2020 est de 2,55 %, identique à celui de 2019;
 - GVT indemnitaire : L'estimation du GVT indemnitaire des personnels techniques de la navigation aérienne s'élève à 8,1 M€. Outre les parcours de carrière de ces corps et l'acquisition de leurs qualifications sur site, ce GVT prend en compte les expérimentations nationales mises en place par le protocole social 2016-2019.
- **la ligne « autres »** de la rubrique « autres variations » d'un montant de 0,18 M€ correspond à des ajustements techniques liés à des variations de prestations sociales.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Administratifs et cadres	54 974	71 534	68 718	47 286	63 302	60 244
Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	40 568	106 555	118 991	34 571	99 570	110 092
Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	35 328	77 512	85 414	29 524	70 702	77 784
Ouvriers et personnels navigants	44 561	58 406	57 156	34 667	49 032	46 797

Les coûts prévisionnels correspondent aux coûts réels constatés en année pleine (2019) par catégorie d'emplois.

Il convient de noter que les coûts de sortie de la catégorie administratifs sont plus élevés que les coûts globaux en raison du nombre important d'agents sortants pour un motif autre que la retraite (mutation, détachement, mobilité...) et plutôt en milieu de carrière.

En outre, les coûts de sortie des catégories "administratifs et cadres" et "ouvriers et personnels navigants" très hétérogènes dans leur composition sont un peu plus faibles que les coûts globaux dans la mesure où il a été constaté une proportion plus importante d'agents percevant une rémunération moins élevée.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						366 667	1 100 001
Nouvelle organisation du contrôle aérien-protocole 2016-2019	3 982	A	ICNA	05-2020	4	366 667	1 100 001
Mesures statutaires						219 000	219 000

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mise en œuvre du protocole PPCR (protocole 2016-2019)	800	C	Adjoints administratifs	01-2021	12	219 000	219 000
Mesures indemnitaires						1 000 000	1 000 000
Mesures d'accompagnement des réorganisations	10 544	A, B et C	Tous corps administratifs et techniques	01-2021	12	1 000 000	1 000 000
Total						1 585 667	2 319 001

L'enveloppe pour les mesures catégorielles comporte :

- une extension en année pleine dédiée aux mesures issues du protocole 2016-2019 pour un montant de 0,6 M€ comprenant la poursuite de la mise en œuvre du protocole PPCR et l'effet année pleine de la mesure « nouvelle organisation du contrôle aérien » ;
- une enveloppe d'1 M€ destinée à accompagner les mesures de réorganisation qui seront mises en œuvre en 2021.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	10 561	3 700 000		3 700 000
Logement	10 561	420 000		420 000
Famille, vacances	13 702	551 490		551 490
Mutuelles, associations	13 702	2 258 510		2 258 510
Prévention / secours	10 561	35 000		35 000
Autres	10 561		370 000	370 000
Total		6 965 000	370 000	7 335 000

L'ensemble des crédits d'action sociale est inscrit sur le programme 613 pour l'année 2021.

L'action sociale menée au sein du Comité central d'action sociale (CCAS) est une action commune entre les personnels DGAC et Météo France (MF). A ce titre, MF reverse des crédits à la DGAC afin de compenser l'avance des dépenses consentie par la DGAC.

La politique d'action sociale vise à répondre au mieux aux besoins et aux souhaits des agents dans un contexte budgétaire contraint. Elle vise à garantir le maintien de deux objectifs principaux que sont la solidarité et la cohésion sociale.

Elle recouvre plusieurs domaines : restauration, logement, famille, solidarité, handicap et crédits associatifs.

A ces postes, viennent s'ajouter les crédits versés à la DGAC sur fonds de concours dans le cadre de la convention avec le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPH) en faveur d'une politique « handicap et maintien dans l'emploi » en application de la loi du 11 février 2005.

Cette proposition de budget pour 2021 tient compte du transfert de 600 000 € du budget d'action sociale vers la participation de la DGAC au référencement de la mutuelle « MGAS ». Le budget alloué à la contribution à la mutuelle santé des agents de la DGAC s'élèvera ainsi à 1,4 M€ en AE et en CP.

En matière de titre 2, prestations individuelles aux agents et aides exceptionnelles, le besoin pour 2021 s'élève à 920 000 €.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La politique d'investissement socioculturel et sportif dans les comités locaux d'action sociale (CLAS) conduit à financer des projets validés par le comité central d'action sociale (CCAS).

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
21 896 591		288 181 672	286 814 106	23 264 156

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
23 264 156	17 755 608	2 619 450	2 285 537	603 561
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
433 128 033 6 262 000	415 372 425 6 262 000	12 186 399	2 356 505	3 212 704
Totaux	439 390 033	14 805 849	4 642 042	3 816 265

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
96 %	3 %	1 %	1 %

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Ressources humaines et management

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Section des opérations courantes	1 230 251 516	1 226 523 634	92 000	1 230 251 516	1 226 523 634	92 000
Achats et services extérieurs	4 000 000	3 573 000	92 000	4 000 000	3 573 000	92 000
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2	230 000	298 000		230 000	298 000	
Charges éligibles au titre 2	1 217 506 516	1 213 872 634		1 217 506 516	1 213 872 634	
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante	8 435 000	8 700 000		8 435 000	8 700 000	
Charges financières						
Charges exceptionnelles	80 000	80 000		80 000	80 000	
Section des opérations en capital	565 000	370 000		300 000	370 000	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	565 000	370 000		300 000	370 000	
Total	1 230 816 516	1 226 893 634	92 000	1 230 551 516	1 226 893 634	92 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

Le montant total des dépenses au titre des achats et services extérieurs pour l'action n° 1 s'élève à 3 573 000 € en AE et CP. Elles sont réparties entre les dépenses d'administration centrale (3,67 M€ en AE/CP) et les dépenses pour les autres services (0,235 M€).

1 – Administration centrale : 3 338 000 € en AE et en CP (3 674 000 € en AE et en CP en LFI 2020)

Les crédits de fonctionnement de l'administration centrale financent les politiques de formation, de management, de communication et de gestion des ressources humaines. Le coût moyen prévisionnel de ces différentes politiques, ramené au nombre d'agents concernés est présenté ci-après :

Identifiant de la dépense	Volume	Unité	Prix €	AE = CP
Dépenses de formation	10 000	Journées de formation *	114 €	1 138 000
Dépenses de communication	1 106	Agents de l'administration centrale	773 €	855 000
Gestion des ressources humaines	1 106	Agents de l'administration centrale	479 €	530 000
Dépenses juridiques	1 106	Agents de l'administration centrale	737 €	815 000
TOTAL				3 338 000

2 – Autres services : 235 000 € en AE et en CP (326 000 € en AE et en CP en LFI 2020)**Service national d'ingénierie aéroportuaire : 105 000 € en AE et en CP (130 000 € en AE et en CP en LFI 2020)**

Identifiant de la dépense	Volume	Unité	Prix €	AE = CP
Formation	500	Agents concernés	180 €	90 000 €
Communication	500	Agents concernés	30 €	15 000 €
TOTAL				105 000 €

Services d'outre-mer : 130 000 € en AE et en CP (196 000 € en AE et en CP en LFI 2020)

Le programme 613 « Soutien aux prestations de l'aviation civile » regroupe la direction de l'aviation civile de Nouvelle-Calédonie, le service d'État de l'aviation civile de Polynésie Française et le service de l'aviation civile de Saint-Pierre et Miquelon.

Identifiant de la dépense	Volume	Unité	Prix €	AE = CP
Formation	460	Agents concernés	115 €	53 000 €
Communication	460	Agents concernés	137 €	63 000 €
TOTAL				130 000 €

IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS HORS TITRE 2

La contribution de la DGAC aux fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) nécessite un budget de **298 000 € en AE et en CP**.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Le montant total des autres charges de gestion courante s'élève à **8 700 000 € en AE et en CP** au titre du PLF 2021 dont 6,965 M€ pour l'action sociale sur le titre 3.

La contribution à la mutuelle santé des agents de la DGAC nécessite un budget de **1 400 000 € en AE et en CP** sur le titre 3.

La convention nationale triennale de dialogue social prévoit un versement aux organisations syndicales de **190 000 € en AE et en CP** sur le titre 3.

Les dépenses de communication nécessitent un budget de **145 000 € en AE et en CP** sur le titre 6 dont 10 000 € concernent les actions de parrainage de la mission « mémoire de l'aviation civile ».

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles de l'action 1 sont constituées de dépenses juridiques pour un montant de **80 000 € en AE et en CP** correspondant à une provision destinée à prendre en charge les exécutions de jugement défavorables à l'administration.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS

Les dépenses d'investissement de l'action 1 représentent **370 000 € en AE et en CP (565 000 € en AE et 300 000 € en CP en LFI 2020)** pour la politique d'investissement socioculturel et sportif.

ACTION

02 – Logistique

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Section des opérations courantes	24 600 290	25 521 698	50 000	24 600 290	25 521 698	50 000
Achats et services extérieurs	24 390 290	25 085 698	50 000	24 390 290	25 085 698	50 000
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2	210 000	210 000		210 000	210 000	
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles		226 000			226 000	
Section des opérations en capital	17 435 000	29 587 536	6 120 000	17 700 000	29 587 536	6 120 000
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	17 435 000	29 587 536	6 120 000	17 700 000	29 587 536	6 120 000
Total	42 035 290	55 109 234	6 170 000	42 300 290	55 109 234	6 170 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

L'action 02 regroupe l'ensemble des moyens nécessaires au fonctionnement du siège de la DGAC, du service des systèmes informatiques et de la modernisation et du service de gestion des taxes aéroportuaires (SGTA). Cette action participe également à l'activité du service national ingénierie aéroportuaire (SNIA) et des services ultramarins. Au titre de l'année 2020, l'ensemble de ces dépenses s'élève à **25 085 698 € en AE et CP**.

Le montant total des dépenses de fonctionnement intègre une prévision de diminution de -0,48M€ en 2021 sur le fonctionnement courant (notamment, frais de communication et de publication, de représentation, de déplacement, de formation) au titre des efforts de maîtrise des dépenses développés par la DGAC en 2021 dans le contexte de crise et d'endettement du BACEA ; le montant total des dépenses d'investissement intègre une prévision d'effort de -0,68 M€ en 2021 sur les dépenses d'investissement (-0,33M€ au titre des véhicules et -0,35M€ au titre des dépenses immobilières) dans le cadre des actions de maîtrise des dépenses de fonctionnement courant.

1 – Administration centrale : 8 956 698 € en AE et en CP (8 159 021 € en AE et en CP en LFI 2020)

Ces dépenses concernent le soutien logistique des services pour 6,7 M€, il s'agit des dépenses d'achats, de locations, de maintenance des matériels et des bâtiments, du gardiennage, du nettoyage, d'assurance et de frais de déplacement. Ces dépenses comprennent le soutien du SGTA pour un montant de 30 000 €. L'administration centrale finance également des études de modernisation de la fonction financière et de la fonction ressources humaines ainsi

que le guichet fiscal unique pour 2,3 M€. L'augmentation par rapport au crédits alloués en 2020 corrige une sous dotation constatée depuis plusieurs exercices.

2 – Autres services rattachés au secrétariat général : 16 129 000 € en AE et en CP (16 218 000 € en AE et en CP en LFI 2020)

a) Dépenses du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI) : 7 076 000 € en AE et en CP

La DSI met en œuvre les objectifs définis dans le cadre stratégique commun des systèmes d'information (SI) de l'État. Le système d'information de gestion et de pilotage (SIGP) comprend les infrastructures communes, les applications de gestion collaborative comme l'annuaire, le portail, la messagerie ou l'information numérique et l'ensemble des applications métiers hors informatique technique de navigation aérienne. Parmi les projets structurants de la direction, on note le regroupement des ressources transverses (objectif de vision commune du SI pour le SG).

Le coût moyen des principaux domaines est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Identifiant de la dépense	Volume	Unité	Coût unitaire €	AE = CP
1 - Gouvernance des fonctions du service informatique	12 000	Agent (total DGAC)	133 €	1 596 000
2 - Maintenance applicative et système d'information métier (MCO)	12 000	Agent (total DGAC)	188 €	2 256 000
2.1 - Exploitation des systèmes et des réseaux	12 000	Agent (total DGAC)	182 €	2 184 000
2.2 - Exploitation du bâtiment	1 200	Agent siège, DSI	867 €	1 040 000
TOTAL				7 076 000

Ratio d'efficience bureautique	Réalisation 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
Coût bureautique (en euros/poste)	345 €	333 €	383 €
Nombre de postes	1 200	1 200	1200

b) Fonctionnement des services ultramarins : 1 757 000 € en AE et en CP (540 000 € en AE et en CP en LFI 2020)

Les crédits de fonctionnement du service d'État de l'aviation civile de Polynésie Française, de la direction de l'aviation civile de Nouvelle-Calédonie et du service de l'aviation civile de Saint-Pierre et Miquelon sont de 1 757 000 € en AE et en CP. Les dépenses sont essentiellement les achats divers (398 k€), l'entretien des bâtiments (319 k€), les fluides (198 k€).

c) Fonctionnement du SNIA : 7 296 000 € en AE et en CP (8 295 000 € en AE et en CP en LFI 2020)

Il s'agit des dépenses de fonctionnement du réseau du service national d'ingénierie aéroportuaire. Ce service à compétence nationale de la DGAC, implanté sur plus de 36 sites géographiques différents en métropole et de quatre sites en outre-mer a deux grandes missions :

- d'une part, l'ingénierie spécialisée dans le domaine aéroportuaire ;
- et, d'autre part, la gestion du patrimoine immobilier de la DGAC. Doté d'un effectif de 500 personnes, il est détenteur de compétences de haut niveau dans ses domaines d'activité et il intervient en matière d'infrastructures aéroportuaires et bâtiments techniques spécialisés aussi bien comme assistant à maîtrise d'ouvrage que comme maître d'œuvre.

IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS HORS TITRE 2

Ces crédits, soit **210 000 €** en AE et en CP correspondent à la taxe payée par le SNIA sur les bureaux de la DGAC en Île-de-France (189 000 €) et aux taxes foncières payées par les services ultra-marins (21 000 €).

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles de l'action 2 soit **226 000 € en AE et en CP** correspondent à la contribution de la DGAC au fonctionnement du CGEDD pour un montant de 156 000 € en AE et en CP. Le risque d'intérêts moratoires est également prévu sur cette ligne pour un montant de 70 000 € en AE et en CP.

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS

Les dépenses d'investissement de l'action n° 2 s'élèvent à **24 587 536 € en AE et en CP** au titre du PLF 2021 et recouvrent des dépenses d'administration centrale et des autres services rattachés au secrétariat général.

1 – Administration centrale : 662 536 € en AE et en CP (950 000 € en AE et 1 215 000 en CP en LFI 2020)

Identifiant de la dépense en €	AE	CP
Rénovation des réseaux et entretien lourd du siège	662 536	662 536
TOTAL	662 536	662 536

Ces dépenses concernent principalement des travaux d'entretien immobilier.

2 – Autres services rattachés au secrétariat général : 28 925 000 € en AE et en CP (16 485 000 € en AE et en CP en LFI 2020)**a) Modernisation et rationalisation des fonctions support et informatique : 20 600 000 € en AE et en CP (10 117 000 € en AE et en CP en LFI 2020)**

Des travaux sont en cours relatifs à l'organisation interne de la DGAC et à des externalisations informatiques et logistiques, pour un fonctionnement optimisé et des économies structurelles à terme.

En particulier, l'informatique de gestion représente un enjeu capital pour la DGAC et une source de gains de productivité. Pour fiabiliser, industrialiser et mettre en cohérence les systèmes d'information de gestion, il est indispensable de poursuivre le développement et la réalisation de projets majeurs et structurants.

L'augmentation des crédits vise notamment le renforcement des moyens consacrés à l'informatique de gestion afin d'améliorer la résilience de la DGAC en cas de crise et la doter de matériels et infrastructures sûrs, performants et d'outils collaboratifs modernes. Le déploiement de nouveaux outils facilitera la communication, la collaboration et le travail à distance entre les agents. Ces outils plus performants intègrent notamment des fonctions d'échange de messages, de partage d'agendas, de stockage en ligne et de coédition de documents.

La sécurité des systèmes d'information est un enjeu majeur, notamment au vu de la proximité entre les systèmes d'informatique de gestion de la DGAC et les systèmes opérationnels de navigation aérienne. Le développement d'un nombre accru d'applications accroît ces enjeux de sécurité, notamment dans la protection des données hébergées. Dans ces conditions, il est primordial de garantir la protection des données de la DGAC (migration de certaines données vers un deuxième datacenter en cas de panne du datacenter principal), d'améliorer la sécurité des pratiques et d'assurer la sécurisation des identités des utilisateurs (projet IAM – identity and access management – de gestion des identités et des droits d'accès aux applications).

Domaine Production et Exploitation	AE = CP
1- Gouvernance SI et Modernisation (Domaines direction, gestion des ressources et	2 329 480

modernisation)	
2 - Applications de gestion collaborative (Domaine COLLAB)	3 605 880
3 - Applications financières (SIF et autres applications financières)	1 150 880
4 - Système d'information des ressources humaines (SIRH et autres applications RH)	1 032 880
5 - Domaine Production et Exploitation	7 480 880
TOTAL	15 600 000

b) Infrastructures et divers équipements : 8 325 000 € en AE et en CP (6 368 000 000 € en AE et en CP en LFI 2020)

Les crédits du budget « Infrastructures et divers équipements » pour 2021 permettront de financer les opérations essentielles relevant de travaux bâtimentaires, de réhabilitation, de rénovation ou de sécurisation, nécessaires au bon maintien du parc immobilier.

Identifiant de la dépense en €	AE	CP
EGR et investissement GTA (SNIA)	4 000 000	3 860 000
Entretien des locaux du SNIA	400 000	400 000
Réaménagement du complexe d'Athis-Mons P613 (SNIA)	520 000	300 000
Rénovation Cité de l'Air à Athis-Mons	0	670 000
Protection du bâtiment Farman en cas d'inondation (SNIA)	500 000	400 000
Couverture du parking de service de Lyon St Exupéry (SNIA)	150 000	150 000
Reconstruction de 27 logements (flot 4-3) pour la DGAC de Nice (SNIA)	700 000	700 000
Réfection façade logements (SPM)	50 000	50 000
Mise en conformité de 2 logements par rapport aux risques littoraux (SPM)	50 000	50 000
Infrastructures et équipements DAC NC	300 000	300 000
Infrastructures et équipements SEAC PF	1 655 000	1 445 000
TOTAL	8 325 000	8 325 000

ACTION

03 – Affaires financières

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Section des opérations courantes	11 217 821	30 788 999		11 217 821	30 788 999	
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières	11 217 821	30 788 999		11 217 821	30 788 999	
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	121 992 843	237 208 800		121 992 843	237 208 800	
Amortissements des prêts et avances	121 992 843	237 208 800		121 992 843	237 208 800	
Majoration de l'amortissement de la dette						

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Acquisitions d'immobilisations						
Total	133 210 664	267 997 799		133 210 664	267 997 799	

L'équilibre du BACEA est fortement impacté par la crise sanitaire liée à la Covid-19. En effet, la chute du trafic aérien et les mesures de soutien aux compagnies aériennes portant sur le report de paiement de certaines taxes et redevances aéronautiques échues en 2020 ont un impact important sur les recettes du budget annexe contrôle et exploitation aérien. Le recours à l'emprunt est donc devenu une nécessité pour permettre au budget annexe de financer ses dépenses et en particulier de personnel (1,2 Md€ en LFI 2020). La hausse des crédits demandée s'explique donc par le montant d'emprunt prévu en 2020.

ACTION**04 – Formation aéronautique**

Section / Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Section des opérations courantes	91 000 000	95 000 000		91 000 000	95 000 000	
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions	91 000 000	95 000 000		91 000 000	95 000 000	
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	4 000 000	2 000 000		4 000 000	2 000 000	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	4 000 000	2 000 000		4 000 000	2 000 000	
Total	95 000 000	97 000 000		95 000 000	97 000 000	

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subvention pour charges de service public	91 000 000	91 000 000	95 000 000	95 000 000
Dotation en fonds propres	4 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
Transfert				
Total	95 000 000	95 000 000	97 000 000	97 000 000

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2020				PLF 2021					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile			805	125			805	125		
Total			805	125			805	125		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

	ETPT
Emplois sous plafond 2020	805
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2020	
Impact du schéma d'emplois 2021	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2021	805
Rappel du schéma d'emplois 2021 en ETP	

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

OPÉRATEURS

Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2021. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2020 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2020 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2020 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

ENAC - ECOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

Missions

Depuis le 1er mai 2018, l'ENAC est un Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) – Grand Etablissement - sous tutelle du Ministère de la Transition écologique. L'établissement est composé d'une direction à Toulouse (31) et de 8 centres de formation ou de maintenance à Biscarrosse (40), Muret (31), Carcassonne (11), Castelnaudary (11), Montpellier (34), Saint-Yan (71), Grenoble (38) et Melun (77),

Fondée en 1949, au début du développement de l'aviation commerciale de transport, l'ENAC couvre depuis son origine le domaine du véhicule aérien dans son environnement et les formations supérieures qui s'y rattachent : l'avion et ses systèmes (cellule, propulsion, équipements de bord, circuits divers, ...), l'utilisation de l'avion (opérations aériennes, pilotage, navigation, ...), la sécurité du transport aérien, la sûreté aéroportuaire, l'espace aérien et la navigation aérienne (organisation des réseaux de routes aériennes, espaces contrôlés, procédures de navigation aérienne, ...), la conception et l'organisation des infrastructures au sol (aéroports, systèmes de radionavigation, radars, radio communications,...), l'environnement (bruit, pollution, ...).

Les programmes de formation qui en découlent sont très variés dans leurs niveaux et leurs contenus et couvrent un large spectre de l'enseignement supérieur, certains recrutant au niveau du baccalauréat, d'autres jusqu'à Bac+5. L'ENAC offre ainsi une vingtaine de cycles de formation, allant des ingénieurs ENAC (environ 150 par an), des Master of Science (MSc), des Mastères Spécialisés (Transport aérien, Sécurité, Management aéroportuaire, ...), des formations pilotes de ligne et techniciens supérieurs de l'aviation, en passant par les ingénieurs contrôleurs de la navigation aérienne ou les ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne qui ont un grade de Master.

Cette diversité de formation fait de l'ENAC un exemple unique en Europe d'organisme formant à la quasi-totalité des métiers du transport aérien et qui accompagne l'ensemble des acteurs publics et privés de ce domaine en France, en Europe et dans le monde. Enfin, en complément obligatoire à ses formations d'ingénieur ou pour le compte d'industriels du secteur aéronautique, l'ENAC développe ses activités de recherche.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 va toutefois très fortement impacter l'activité de l'ENAC qui devra se réorganiser et adapter ses formations aux nouveaux besoins de ses étudiants et des acteurs du transport aérien.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2017-2020 constituait l'outil de recueil et de synthèse des différents contextes dont l'ENAC doit tenir compte et qui permettent la définition des axes stratégiques, des objectifs et des indicateurs.

Il fait l'objet d'un suivi régulier lors des rendez-vous de gestion organisés entre le secrétariat général de la DGAC et l'école, tout au long de sa durée.

L'élaboration du COP 2021-2025 va être retardée de 6 mois du fait de la crise liée à la Covid-19 qui a eu un impact substantiel sur l'ENAC, l'obligeant ainsi à revoir et réadapter sa stratégie. Ce COP 2021-2025 sera le pivot de la définition de la stratégie « post-Covid » selon deux enjeux majeurs que sont, d'une part, la numérisation des enseignements et plus généralement la digitalisation du fonctionnement de l'ENAC ; et d'autre part, l'intégration dans les formations de nouveaux contenus pour s'adapter à la nouvelle donne du secteur aéronautique. En particulier, il apparaît nécessaire de former les professionnels de demain aux enjeux liés à la transition écologique et à la mise en place d'un transport aérien présentant une empreinte environnementale allégée.

Perspectives 2021

La crise liée à la Covid-19 et l'arrêt prolongé de l'activité aéronautique a fortement pénalisé l'ENAC dont plus de 28 % des recettes sont constituées par des ressources propres. La crise supportée par ses clients (compagnies aériennes, constructeurs aéronautiques, aéroports, ...) a entraîné l'annulation ou le report de nombreuses formations, faisant

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | OPÉRATEURS

chuter les recettes prévues au budget 2020 de près de 15 M€ ; cette chute des recettes a été pour une large part compensée par un versement exceptionnel du budget annexe. L'activité reprenant de manière très progressive, il est probable que le niveau des ressources propres de l'ENAC se situe à un niveau toujours largement inférieur à celui des années 2018 et 2019.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile	95 000	95 000	97 000	97 000
Subvention pour charges de service public	91 000	91 000	95 000	95 000
Dotations en fonds propres	4 000	4 000	2 000	2 000
Transfert	0	0	0	0
Total	95 000	95 000	97 000	97 000

La subvention de l'Etat versée par la DGAC se compose d'une subvention pour charges de service public (SCSP) qui finance les dépenses de personnel et de fonctionnement et d'une dotation en fonds propres dédiée aux dépenses d'investissement.

D'une part s'agissant de la SCSP, une augmentation de 4 M€ est prévue en 2021 par rapport à 2020, passant de 91 M€ en LFI2020 à 95 M€ en LFI2021. Cette hausse est consécutive à la crise liée à la Covid-19 et permet de compenser partiellement la baisse des ressources propres, qui atteint environ 15 M€ entre 2019 et 2020. En effet, les principaux clients de l'école, compagnies aériennes, exploitants aéroportuaires ou constructeurs aéronautiques sont durement et durablement affectés et ont annulé ou réduit de façon substantielle leurs besoins en matière de formation et d'expertise. Cette hausse de SCSP allouée en 2021 à l'ENAC vise ainsi à maintenir les capacités opérationnelles de l'école.

D'autre part s'agissant de la dotation en fonds propres de la DGAC, cette dernière est réduite à 2 M€ en 2021 par rapport à son niveau de 2020 qui atteignait 4 M€ . Les investissements concernent l'acquisition d'équipements pédagogiques privilégiant l'enseignement et l'apprentissage à distance et à la modernisation du système d'information de l'école.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2020	PLF 2021
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	930	930
– sous plafond	805	805
– hors plafond	125	125
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi autorisé en PLF 2021 tient compte du schéma d'emplois prévu à 0.